



VALENCE

NEWSLETTER

Commune de Valence en Brie

N°3 - novembre 2020

LE SMITOM--LOMBRIC

Jetons moins, trions plus

La déchèterie est ouverte tous les jours y compris les jours fériés (à l'exception des 1ers janvier, 1er mai et 25 décembre), aux horaires habituels.

Horaires d'hiver, du 1er novembre au 31 mars :

- Semaine : 14h - 18h
- Samedi : 9h - 18h
- Dimanche : 10h - 13h

Bulletin d'information de la Mairie

Place de l'église

77830 Valence en Brie

01.64.31.81.35

Directeur de publication :

Pierre RACINE

Comité de rédaction :

Nicolas CHARPENTIER-LIEGEY

Timmy CHEDRI

Dominique MARSAN

Sandra TREBER

INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION SUR LES DECHETS

Le « bien vivre » dans notre village va de paire avec le respect de l'environnement qui nous entoure et le respect de quelques règles citoyennes.

Ainsi, veiller à respecter les modalités de collecte de nos déchets ménagers ou autres participe grandement au respect de nos voisins, du travail fourni par les agents communaux et de notre commune elle même.

Petit rappel : Le code de l'environnement définit comme **déchets toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.** Il définit également le détenteur de déchets comme le producteur de déchets ou toute autre personne qui se trouve en possession des déchets.

Dans le cas des déchets ménagers ou assimilés leur abandon sur la voie publique constitue un manquement punissable au titre du non respect des conditions de collecte fixées par la collectivité. Dans le cas d'abandon de déchets non assimilés à des déchets ménagers, le manquement est, bien entendu, lui aussi punissable.

Les infractions constatées peuvent être sanctionnées sur un plan pénal mais également administratif.

Formation à l'hygiène des mains

En conformité avec les recommandations de l'éducation nationale, le RPI a initié une action de formation pour tous les enfants du regroupement et les agents du RPI. Cette formation se fera en partenariat avec les équipes pédagogiques d'Echouboulains et de Valence en Brie, l'infirmière scolaire de secteur et des étudiants en soins infirmiers de Melun.

Calendrier prévu :

- Le 4 novembre pour les agents
- Les 10, 12 et 13 novembre pour les élèves du regroupement

HISTOIRE DE VIE ET PATRIMOINE

L'Insee réalise, du 28 septembre au 31 décembre 2020, l'enquête « Histoire de vie et Patrimoine » auprès d'un échantillon de 15 820 logements dans toute la France.

Une enquête réalisée auprès des ménages

Cette enquête constitue la seule référence permettant de décrire intégralement et de façon détaillée le patrimoine des ménages en France.

Si votre logement a été retenu, un enquêteur de l'institut, muni d'une carte officielle l'accréditant, se présentera chez vous pour vous interroger.

L'entretien durera entre 1h et 1h30 environ.

Les réponses seront strictement anonymes et confidentielles. Elles servent uniquement à établir des statistiques, la loi interdisant tout usage à des fins de contrôle fiscal.

L'enquête a trois objectifs principaux :

- Observer et décrire le patrimoine des ménages ;
- Fournir des éléments explicatifs sur la formation et la transmission du patrimoine, en montrant comment il a été constitué (héritage, donations, parcours de vie...);
- Mesurer les inégalités de patrimoine entre les ménages.

L'entretien doit donc permettre de décrire les biens financiers, immobiliers, professionnels, ainsi que l'endettement et d'en connaître les évolutions.

Il aborde aussi d'autres sujets comme la situation familiale, l'activité professionnelle, l'éducation, les dépenses, etc.

Quand seront publiés les résultats de cette enquête ?

Les premiers résultats de l'enquête Histoire de vie et Patrimoine seront publiés par l'Insee dès la fin de l'année 2021. Des analyses complémentaires paraîtront en 2022 et 2023.

Tout déplacement de personne hors de son domicile est interdit de 21h à 6h le lendemain à l'exception de motifs précis. Les personnes concernées devront alors être munies d'un justificatif prouvant que leur déplacement entre dans le champ des exceptions.

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable



Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)



Novembre, mois sans tabac

Pour la 5ème année consécutive est lancé le dispositif Moi(s) sans tabac.

Une crise sanitaire sans précédent secoue notre pays depuis maintenant 10 mois. Pour autant, nous ne devons pas oublier qu'il est crucial de prendre soin de notre santé dans toutes ses dimensions. La COVID-19 n'est pas la seule menace sanitaire. Le tabagisme reste toujours la première cause de mortalité évitable avec environ 75 000 décès estimés en 2015 en France métropolitaine*.

Si vous faites partie 60% des fumeurs français ont le souhait d'arrêter, la proposition qui vous est faite est d'arrêter pendant 1 mois car si vous y parvenez vous avez alors 5 fois plus de chances d'arrêter de fumer complètement.

Santé publique France et l'Assurance Maladie proposent aux participants de les rejoindre en s'inscrivant sur les pages Facebook, Twitter et la toute nouvelle page Instagram @tabacinfoservice, les fumeurs peuvent trouver chaque jour du soutien, des informations utiles et des conseils dans leur tentative d'arrêt.

Dimanche 1er novembre : Les futurs non-fumeurs sont invités à suivre un Facebook Live pour débiter le #MoisSansTabac. Animé par un tabacologue, ce direct a pour objectif d'apporter des conseils pour tous les participants.

* Users/Utilisateur/Downloads/DP_mois_sans_tabac_201020.pdf



<http://www.facebook.com/ValenceEnBrie77830>

Agenda

11 novembre : Cérémonie (cimetière et Monument aux Morts)

5 décembre : St Nicolas (à confirmer selon les directives sanitaires)

10 Janvier : Vœux du maire